



2026

MEMO**Déchets**

Votre guide des déchets

Préservons notre région



Nos déchets sont des ressources : **préservons-les** ensemble.
Evitons le gaspillage, trions et valorisons.

COMMUNE DE
VAL-DE-TRAVERS



**Fleurier - Les Bayards - Boveresse -
Buttes - St-Sulpice**

vadec
Réseau de valorisation
des déchets - Arc jurassien



Informations **générales**



Et aussi sur **www.memodechets.ch** et **l'application**

Déchetterie de St-Sulpice

Val-de-Tri SA, notre partenaire communal

Contact : 079 155 60 44

Horaires d'ouverture :

Lundi au vendredi :

08h30 - 12h00 / 13h30 - 17h30

Samedi :

08h00 - 14h00 non-stop (**fermé pour les entreprises**).

Fermetures annuelles :

24.12.2025 : Noël, **fermé dès 12h00**

25 et 26.12.2025 : Noël

31.12.2025 : Saint-Sylvestre, **fermé dès 12h00**

01 et 02.01.2026 : Nouvel An

03.04.2026 : Vendredi-Saint

06.04.2026 : Lundi de Pâques

01.05.2026 : Fête du travail

14.05.2026 : Ascension

25.05.2026 : Pentecôte

01.08.2026 : Fête nationale

21.09.2026 : Jeune fédéral

24.12.2026 : Noël, **fermé dès 12h00**

25 et 26.12.2026 : Noël

31.12.2026 : Saint-Sylvestre, **fermé dès 12h00**

01 et 02.01.2027 : Nouvel An

ATTENTION, la carte Molok est obligatoire pour accéder à la déchetterie.

Tri à la source

Lors de vos achats...

- profitez pour **ramener au(x) magasin(s)** tous les déchets qui y sont repris : bouteilles en verre et en PET, piles, appareils hors d'usage, etc.
- choisissez les objets et denrées **en fonction de leur bilan écologique** (économies en emballages, en énergie de production et de transport, moins polluants, recyclables...).
- **laissez sur place les emballages.**

Contribution financière

A l'achat de certains articles, vous payez une **taxe anticipée de recyclage (TAR)** comprise dans le prix et couvrant les frais de recyclage en fin de vie.

Contact et infos

Commune de Val-de-Travers

Dicastère des infrastructures

Rue des Moulins 28

Case postale 230

2114 Fleurier

032 886 43 46

Infrastructures.VDT@ne.ch

www.val-de-travers.ch

Déchets non ménagers

Les déchets de démolition doivent être gérés par la filière professionnelle ou par la déchetterie Val-de-Tri SA (partie entreprises).

Accédez à votre compte déchets

Vous pouvez consulter l'historique de vos déchets sur le site Internet suivant :

<https://wipe.ecowaste.ch/client/val-de-travers>



Panne d'un Molok

En cas de dysfonctionnement d'un Molok, merci d'appeler le **079 566 00 53** et de déposer votre sac dans un autre Molok à ordures ménagères.

Rappel : Il est interdit de laisser son sac au pied des Moloks.

Info déchets

Arc Jurassien 0842 012 012

Aux heures de bureau (tarif local)





2026

Calendrier

Val-de-Travers - Fleurier - Les Bayards - Boveresse - Buttes - St-Sulpice

Début des tournées : 06h45

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
L						1 
M						2
M				1		3
J	1 Nouvel An			2		4
V	2			3 Vendredi Saint	1 Fête du travail	5
S	3			4	2	6
D	4	1	1 Instauration de la République Neuchâtel	5 Pâques	3	7
L	5	2	2	6 Lundi de Pâques	4 	8 
M	6	3	3	7 	5	9
M	7	4	4	8	6	10
J	8	5	5	9	7	11
V	9	6	6	10	8	12
S	10	7	7	11	9	13
D	11	8	8	12	10	14
L	12 	9 	9 	13 	11 	15 
M	13	10	10	14	12	16
M	14	11	11	15	13	17
J	15	12	12	16	14 Ascension	18
V	16	13	13	17	15	19
S	17	14	14	18	16	20
D	18	15	15	19	17	21
L	19	16	16	20 	18 	22 
M	20	17	17	21	19	23
M	21	18	18	22	20	24
J	22	19	19	23	21	25
V	23	20	20	24	22	26
S	24	21	21	25	23	27
D	25	22	22	26	24 Pentecôte	28
L	26 	23 	23 	27 	25 Lundi de Pentecôte	29 
M	27	24	24	28	26 	30
M	28	25	25	29	27	
J	29	26	26	30	28	
V	30	27	27		29	
S	31	28	28		30	
D			29		31	
L			30 			
M			31			



2026

Calendrier

Val-de-Travers - Fleurier - Les Bayards - Boveresse - Buttes - St-Sulpice

Début des tournées : 06h45

	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
L						
M			1			1
M 1			2			2
J 2			3	1		3
V 3			4	2		4
S 4		1 Fête nationale Suisse	5	3		5
D 5		2	6	4	1	6
L 6		3 	7 	5 	2	7 
M 7		4	8	6	3	8
M 8		5	9	7	4	9
J 9		6	10	8	5	10
V 10		7	11	9	6	11
S 11		8	12	10	7	12
D 12		9	13	11	8	13
L 13		10 	14 	12 	9 	14
M 14		11	15	13	10	15
M 15		12	16	14	11	16
J 16		13	17	15	12	17
V 17		14	18	16	13	18
S 18		15	19	17	14	19
D 19		16	20 Jeûne Fédéral	18	15	20
L 20		17 	21 Lundi du Jeûne Fédéral	19 	16	21 
M 21		18	22 	20	17	22
M 22		19	23	21	18	23
J 23		20	24	22	19	24
V 24		21	25	23	20	25 Noël
S 25		22	26	24	21	26
D 26		23	27	25	22	27
L 27		24 	28 	26 	23 	28
M 28		25	29	27	24	29
M 29		26	30	28	25	30
J 30		27		29	26	31
V 31		28		30	27	
S		29		31	28	
D		30			29	
L		31 			30	
M						



Comment bien **trier** ?



Ordures ménagères

Tout déchet ménager pour lequel aucun système de collecte spécifique n'est prévu.
A mettre dans le Molok le plus proche de votre domicile.



Appareils électriques et électroniques

A rapporter aux points de vente ou à la déchetterie Val-de-Tri.



Déchets encombrants combustibles

Rapporter à la déchetterie Val-de-Tri. Sont réputés déchets encombrants, les déchets ménagers qui en raison de leur forme/volume/poids/quantité ne peuvent pas être collectés dans les Moloks à ordures ménagères.



Ferraille (objets métalliques)

Tout objet métallique.
Rapporter à la déchetterie Val-de-Tri.



Sagex

Seuls les sagex qui, en raison de leur volume, ne peuvent être éliminés avec les ordures ménagères peuvent être rapportés à la déchetterie Val-de-Tri. Ceux-ci seront traités comme des déchets encombrants.



Bois

Rapporter à la déchetterie Val-de-Tri. Bois non traité repris gratuitement. Bois traité (stratifié, aggloméré, peint, etc.) à mettre dans les déchets encombrants.



Aluminium et boîtes de conserve

Les débarrasser de leurs étiquettes et les rincer.
A déposer dans les Moloks spécifiques aux écopoints.



Aérosols

Vider complètement le gaz propulseur (risque d'explosion). Selon la matière, à déposer avec l'aluminium sinon à éliminer avec les ordures ménagères.



Déchets inertes (petites quantités)

Vaisselle, céramique, miroirs, pot de fleur. A rapporter à la déchetterie Val-de-Tri (max. ¼ m3) ou à la décharge de Buttes (Von Arx) contre rémunération 079 592 44 43. Pas de déchets de démolition !



Cendres de bois

A éliminer avec les ordures ménagères une fois refroidies.



Textiles et chaussures

A déposer dans les conteneurs TELL-TEX à proximité des écopoints.



PET

A rapporter chez les commerçants, à la déchetterie Val-de-Tri ou à déposer dans les Moloks spécifiques aux écopoints.



Pneus

A rapporter aux points de vente ou à la place officielle Les Foulets à La Chaux-de-Fonds. Egalement repris à la déchetterie Val-de-Tri contre rémunération.



Cartouches d'encre pour imprimantes

A rapporter sans emballage aux points de vente ou à la déchetterie Val-de-Tri.



Flacons en plastique avec bouchon

Seuls les flacons avec bouchons sont valorisables et repris à la déchetterie Val-de-Tri ou dans les commerces. Tous les autres déchets plastiques sont à éliminer avec les ordures ménagères.



Plastiques agricoles

Plastiques agricoles et films plastiques PE :
A rapporter à la déchetterie Val-de-Tri contre rémunération ou Vadec SA Colombier.



Huiles minérales et végétales

A déposer à la déchetterie Val-de-Tri.



Papier

A déposer dans les bennes ou les Moloks disponibles aux écopoints ou rapporter à la déchetterie Val-de-Tri. Papiers souillés à éliminer avec les ordures ménagères.



Verre

A déposer dans les Moloks spécifiques aux écopoints. Trier par couleur. En cas de doute, mettre dans le Molok de verre vert.



Tubes lumineux (néon) / LED

A rapporter aux points de vente ou à la déchetterie Val-de-Tri.



Carton propre

A déposer dans les bennes disponibles aux écopoints ou à rapporter à la déchetterie Val-de-Tri. Cartons souillés à éliminer avec les ordures ménagères.



Capsules Nespresso (aluminium)

A rapporter à la déchetterie Val-de-Tri ou aux écopoints de Couvet et de Noiraigue.



Piles et accumulateurs

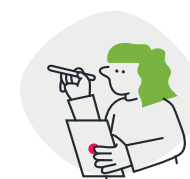
A rapporter aux points de vente ou à la déchetterie Val-de-Tri.



Déchets spéciaux des ménages

Peintures, solvants, herbicides, produits chimiques, phytosanitaires, etc.
A rapporter aux points de vente ou à la déchetterie Val-de-Tri en petite quantité.

Les types de déchets



Dépouilles d'animaux

Ne pas enterrer les dépouilles d'animaux. Les apporter pour incinération au Centre collecteur à Montmollin 032 889 68 40. Pour les animaux de compagnie : Cremadog à Montmollin 032 731 20 30.



Médicaments

A rapporter dans les pharmacies.



Litière de chat

La litière de chats n'est ni compostable ni recyclable. A éliminer avec les ordures ménagères.



Déchets compostables ménagers

Fleurs, épluchures, fruits, légumes, gazon, marc de café, déchets de jardin.
Voir rubrique "Déchets verts - Biodéchets".



Restes de repas / déchets de cuisine / lavures

Restes de repas cuits ou crus (sauf viande, poisson, os).
A déposer avec les déchets compostables.
Restaurants : filière professionnelle.



Puff - Vapes - Cigarettes électroniques

A rapporter aux points de vente ou à la déchetterie de Val-de-Tri dans les appareils électriques.

Déchets verts et branches

Biodéchets

Trouvez le point de collecte le plus proche de chez vous sur <https://sitn.ne.ch>
Thème « plan de ville » → Points de collecte → Déchets verts

Généralités

Les déchets verts ménagers doivent être déposés dans des végébox (containers verts de 140, 220 ou exceptionnellement 770 litres) identifiables par le nom ou l'adresse du propriétaire privé. Veillez à respecter les normes des constructeurs de végébox indiquées à l'arrière du container (poids maximal, année de construction). Ces indications, ainsi que les variations de température, l'exposition aux UV et l'acidité des déchets peuvent influencer la durée de vie des containers.



Le ramassage a lieu entre 06h45 et 18h00.

Les végébox contenant des éléments non admis ne sont pas vidés.



Uniquement en hiver, en raison du gel, les végébox doivent être pourvus d'un sac intérieur afin de permettre la vidange du contenu.

Selon l'article 4.3 du règlement communal relatif à la gestion des déchets :

- 1 Seuls les apports de petite quantité jusqu'à 1 m³ du secteur privé sont acceptés, à l'exclusion du secteur professionnel.
- 2 Le compostage privé et professionnel est vivement recommandé.
- 3 Les professionnels doivent évacuer leurs déchets directement et à leurs frais dans des centres de collecte prévus à cet effet.



Branches

Les branchages ou tailles de haies allant jusqu'à 12 cm de diamètre sont repris lors des tournées spéciales branches, une fois par mois, déposés en vrac dans le container ou en fagots attachés de 120 cm de long, 30 cm de diamètre et pesant au maximum 20 kg.

Lors de ces tournées, les déchets verts ménagers et les branchages peuvent être mélangés.

- ✓ Branches et arbrisseaux ✓ Tailles d'arbres et de haies ✓ Sapins de Noël (sans décoration)

En cas de problème, merci de prendre contact directement avec l'entreprise de ramassage AgriBioVal SA, au 032 860 12 41 ou par e-mail info@agribioval.ch.

Le tri des biodéchets



- ✓ Restes de repas cuits ou crus (sauf poisson, viande et os)
- ✓ Fleurs coupées et plantes en pots (sans les pots)
- ✓ Litières végétales (paille, sciure, copeaux pour petits animaux)
- ✓ Gazon, feuilles et déchets végétaux de jardin
- ✓ Epluchures, fruits, légumes, noix, coquilles d'œufs, et le marc de café et thé



- Viande, os, huile, sachets de thé et capsules de café
- Litières pour chats et chiens (indépendamment de leur composant) ainsi que les excréments d'animaux
- Ordures ménagères, tubes et berlingots
- Piles, débris de verre ou de porcelaine, terre cuite, pierres et cailloux
- Mégots de cigarettes, cendres, suie, copeaux de tronçonnage, bois traité, ficelles, attaches, plantes invasives
- Sacs et langes biodégradables, vaisselle, papier, matières plastiques et métalliques, conserves et boîtes

Les batteries lithium-ion **DES DÉCHETS À RISQUE !**

Leur concentré d'énergie peut provoquer des incendies! Mal triées et endommagées, elles chauffent et s'enflamment.



ON LES RAPPORTE
DANS UN **MAGASIN**
QUI EN VEND...

...DU EN
DÉCHÈTERIE
SURVEILLÉE.



Les batteries
lithium-ion sont
partout !

Dans les jouets,
appareils,
vêtements, etc.



Tous les **commerces**, du grand distributeur au kiosque, **doivent reprendre gratuitement** les piles, batteries, déchets électriques et électroniques du même type que ceux qu'ils proposent dans leur assortiment (Source: OECV/déchets/guide)

